

Assemblée générale extraordinaire et ordinaire de Pôle Patrimoine

Mercredi 10 juin 2026, de 10h à 13h

La Mano - Nantes (44)

Procès-verbal

Membres présents ou représentés :

Personnes physiques (10)

- ANDRZEJEWSKI Nicole
- AUGER Yvonnick
- BOISSARD Francis
- BRECHEMIER Christophe
- DAVID Gabriel François
- GUILMINOT Elodie
- KEROUANTON Jean-Louis
- MONACHON Mathilde
- RAVEL Christian
- SPIESSER Yves

Personnes morales (25)

- Agence BIRD
- Arthéma
- Association culturelle
Saint-Martin-du-Cellier
- Atelier K
- ATFM – Association pour la valorisation des
Territoires Fluvio-Maritimes
- CAE Oz
- CAPEB Pays de la Loire
- Dastum 44
- Département de la Sarthe
- DRAC des Pays de la Loire (membre de
droit)
- ESTHUA – Université d'Angers
- Gwenola Furic SARL
- La Vigie – Mémorial des Déportés de la
Mayenne
- Laboratoire Arc'Antique
- Les Mines de Fer de l'Anjou
- Loire Odysée – Maison de Loire en Anjou
- Maison des Hommes et des Techniques
- Mayes Communauté
- Musée Espace Air Passion
- Nantes Renaissance
- Patrimoine et Légendes
- Petites Cités de Caractère© des Pays de la
Loire
- Société des Historiens du Pays de Retz
- Témonia
- Vieilles Maisons Françaises – délégation de
Loire-Atlantique (VMF 44)

Salariée présente : Anne-Cécile Dumont Olivier, coordinatrice de Pôle Patrimoine

Sommaire

Assemblée générale extraordinaire.....	2
Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire.....	2
Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire.....	3
Modification des statuts.....	3
Assemblée générale ordinaire.....	4
Ouverture de l'assemblée générale ordinaire.....	4
Ordre du jour.....	4
Approbation des procès-verbaux des assemblées générales 2025.....	4
Rapport moral du président.....	5
Rapport d'activité 2025.....	5
Rapports financiers 2025.....	6
Projets 2026.....	7
Budget prévisionnel 2026.....	8
Modification du règlement intérieur.....	9
Renouvellement du conseil d'administration.....	10
Questions diverses.....	11
Clôture de l'assemblée générale.....	11
Annexe.....	12

Support de présentation

[AG2026_PolePatrimoine.pdf](#)

Assemblée générale extraordinaire

Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire

Conformément aux articles 11, 12 et 13 des statuts adoptés le 10 février 2025 :

« Un membre actif, empêché et dûment excusé, peut se faire représenter par un autre membre actif du même collège au moyen d'un pouvoir. Un adhérent présent ne peut être détenteur de plus de deux pouvoirs.

Pour délibérer valablement, chacune des assemblées générales doit réunir un minimum d'adhérents, présents ou représentés.

Si le quorum, précisé dans les articles 12 et 13, n'est pas atteint, l'assemblée générale sera à nouveau convoquée pour délibérer sur le même ordre du jour, dans un délai de trente jours.

[...]

Le quorum cité à l'article 11 est de 30 % des adhérents. »

Au 10 juin 2026, l'association comptait **68 membres**.

Avec **35 membres présents ou représentés**, le quorum étant fixé à 30 % des adhérents, celui-ci est atteint. L'assemblée générale extraordinaire peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

- Ajout d'un article dédié à la coopération inter-pôles ;
- Modification des membres de droit ;
- Modification de l'article 21 relatif à la dissolution de l'association.

Modification des statuts

Ajout d'un article dédié à la coopération inter-pôles

L'assemblée générale extraordinaire examine la proposition d'ajout d'un nouvel article aux statuts afin de formaliser l'engagement de Pôle Patrimoine au sein de l'inter-pôles Pays de la Loire.

Le nouvel article précise notamment que Pôle Patrimoine est signataire de la convention-cadre liant les six pôles culturels régionaux et que les délibérations de l'inter-pôles nécessitent l'accord de l'ensemble des signataires.

Il est rappelé que l'inter-pôles ne constitue pas une structure juridique autonome et qu'aucun engagement financier n'est induit par cette convention-cadre ; les éventuels engagements financiers font l'objet de conventions spécifiques.

Décision : la modification est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Modification des membres de droit

L'assemblée générale examine la proposition visant à retirer la Région des Pays de la Loire de la catégorie des membres de droit.

À l'issue de cette modification, l'État, représenté par le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant, demeure le seul membre de droit de l'association.

Décision : la modification est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Modification de l'article 21 – Dissolution

L'assemblée générale étudie une proposition visant à préciser les modalités d'affectation des fonds en cas de dissolution de l'association.

Les échanges conduisent à compléter le texte initial. La rédaction suivante est retenue :

« En cas de dissolution, les fonds de l'association sont redistribués à un autre organisme d'intérêt général ayant un objectif similaire. »

Décision : la version amendée par l'assemblée générale est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale extraordinaire est clôturée à 10h45.

Assemblée générale ordinaire

Ouverture de l'assemblée générale ordinaire

Le quorum constaté lors de l'assemblée générale extraordinaire étant également valable pour l'assemblée générale ordinaire, celle-ci peut valablement délibérer.

Ordre du jour

- Approbation des procès-verbaux de l'AGE du 10 février 2025 et de l'AGO du 23 juin 2025 ;
- Rapport moral du président ;
- Rapport d'activité 2025 ;
- Rapports financiers 2025 ;
- Projets et budget prévisionnel 2026 ;
- Proposition de modification du règlement intérieur ;
- Renouvellement du conseil d'administration ;
- Questions diverses.

Approbation des procès-verbaux des assemblées générales 2025

Documents : [2025-02-10_PV-AGE_POLE-PATRIMOINE.pdf](#) et [2025-06_23_PV-AGO-PôlePatrimoine.pdf](#)

Les membres sont invités à se prononcer sur les procès-verbaux :

- de l'assemblée générale extraordinaire du 10 février 2025 ;
- de l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2025.

Aucune remarque ni demande de modification n'est formulée.

Décision : les deux procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Rapport moral du président

Document : [2025_Rapport moral Président Pôle Patrimoine.pdf](#)

François Blondeau, président de Pôle Patrimoine, présente son rapport moral.

Il souligne la capacité d'adaptation de l'association dans un contexte marqué par des incertitudes budgétaires affectant le secteur culturel. Malgré ces contraintes, Pôle Patrimoine a poursuivi ses missions de structuration, d'animation et de représentation de la filière patrimoine à l'échelle régionale.

Il rappelle également l'importance du travail collectif mené par les administrateurs, les adhérents et l'équipe salariée, qui contribue au développement du réseau et à la reconnaissance progressive de l'association comme interlocuteur des acteurs institutionnels et professionnels.

Le président remercie l'ensemble des personnes investies dans la vie de l'association.

Décision : le rapport moral est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Rapport d'activité 2025

Document : [2025_RA_Pôle-Patrimoine.pdf](#)

La coordinatrice présente les principales réalisations de l'année 2025.

Vie associative et gouvernance

Au 31 décembre 2025, Pôle Patrimoine comptait 58 membres actifs, dont 15 nouveaux adhérents.

L'année a notamment été marquée par :

- la mise en œuvre des nouveaux statuts adoptés en février 2025 ;
- l'ouverture de l'adhésion aux personnes physiques ;
- la création de la catégorie des membres associés ;
- le renouvellement annuel du bureau.

L'association a également déménagé en août 2025 dans de nouveaux locaux situés au 39 rue Félix Thomas à Nantes, partagés avec plusieurs pôles culturels régionaux.

Animation du réseau

Plusieurs temps de rencontre ont été organisés ou accompagnés :

- la rencontre territoriale mayennaise du 21 mai 2025 au Musée Robert Tatin ;
- la journée consacrée aux patrimoines d'extraction organisée le 13 novembre 2025 en Maine-et-Loire ;
- les travaux des groupes « Chartes, labels et marques » et « Jeunes-Pros du Patrimoine ».

Développement de ressources

L'association a poursuivi le développement de son site internet et de son annuaire des acteurs du patrimoine.

En 2025, le site a notamment recensé :

- 84 actualités ;
- 164 événements ;
- 84 ressources ;
- 35 aides référencées.

Le projet d'annuaire s'est poursuivi grâce au soutien du FDVA.

Actions inter-pôles

Pôle Patrimoine a poursuivi son implication dans plusieurs actions mutualisées :

- le dispositif TRAJET ;
- CULTURDIAG ;
- le Forum Entreprendre dans la Culture ;
- différentes actions de coopération portées avec les autres pôles culturels régionaux.

Rayonnement et représentation

L'association a renforcé ses liens avec les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels.

Elle a poursuivi sa représentation au sein du CESER des Pays de la Loire par l'intermédiaire de Laurent Manoury et maintenu ses coopérations avec différents réseaux professionnels.

Communication

L'année 2025 a été marquée par une progression des outils de communication :

- développement de la newsletter ;
- progression de la communauté LinkedIn ;
- poursuite de la diffusion des actualités et ressources sur le site internet.

Plusieurs membres saluent le travail réalisé malgré les moyens limités de l'association.

Décision : le rapport d'activité 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Rapports financiers 2025

Document : [Pole Patrimoine-Etats financiers 2025.pdf](#)

Les états financiers 2025 sont présentés aux membres.

Le trésorier expose les principaux éléments du bilan et du compte de résultat, ainsi que les équilibres financiers de l'exercice.

En 2025, l'impact de la baisse de subvention de la Région n'est pas encore visible dans le compte de résultat car les subventions de la Région sont versées en deux temps : un acompte de moitié de la subvention année N en année N et le solde ultérieurement, sur demande. En 2025, Pôle Patrimoine a ainsi touché la moitié de la subvention Région 2025 (9.000 €) mais aussi la moitié (solde) de la subvention 2024 (17.500 €) et la moitié (solde) de la subvention 2023 (17.500 €) qui n'avait pas été réclamé en 2024. La subvention de la DRAC a été maintenue au même niveau qu'en 2024 : 35.000€. Nous avons de plus bénéficié d'une subvention du FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) de 2.700 €.

Nous avons été sobres en 2025 : près de 5.000 € de moins, par rapport à 2024, d'achats et charges externes. Et la démission non remplacée de Ilona Lecomte, chargée de communication, en février 2025 a fait baisser notre masse salariale.

Nous avons ainsi pu dégager un résultat positif de 13.834 € qui nous sera bien utile pour l'année à venir qui s'annonce beaucoup plus compliquée.

Les échanges soulignent la nécessité de poursuivre une gestion prudente dans un contexte de fragilité des financements publics et de diversification des ressources.

Aucune question complémentaire n'est formulée.

Décision : les rapports financiers 2025 sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Projets 2026

Les principales orientations pour l'année 2026 sont présentées.

Animation du réseau

Les projets prévus comprennent notamment :

- l'organisation des Rencontres ConnexionS consacrées aux outils numériques et à la médiation patrimoniale ;
- la poursuite des échanges autour des patrimoines d'extraction ;
- le développement de ressources en ligne sur les métiers et formations du patrimoine, à la suite de l'annulation du Forum des métiers initialement envisagé.

Réseaux et partenariats

L'association poursuivra ses coopérations avec différents partenaires, notamment :

- le réseau Grand Ouest Sciences du Patrimoine (GOSP) ;
- Nantes Université ;
- les Vieilles Maisons Françaises.

Actions inter-pôles

Pôle Patrimoine continuera de contribuer :

- au dispositif TRAJET ;
- à CULTURDIAG ;
- aux travaux d'observation du secteur culturel menés à l'échelle régionale.

Les membres soulignent l'importance de maintenir une dynamique collective malgré les contraintes budgétaires.

Décision : les projets 2026 sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Budget prévisionnel 2026

Document : [Budget prévisionnel 2026_màj 2025-05-20.pdf](#)

Le budget prévisionnel 2026 est présenté aux membres.

Le budget a été mis à jour fin mai. Il est établi sur les bases suivantes :

- maintien confirmé de la subvention DRAC au même niveau qu'en 2025 (35.000 €) et disparition complète de l'aide de la Région
- maintien du niveau des indemnités de Laurent Manoury, notre représentant au CESER, qui cède le tiers de ces indemnités au Pôle Patrimoine. Merci à lui.
- maintien en poste à temps plein de notre coordinatrice, Anne-Cécile Dumont Olivier. Ce maintien reste incertain à ce jour au delà du 31 août 2026, fin de son CDD actuel
- provisionnement de la prime de précarité, liée à une fin du CDD d'Anne-Cécile qui ne serait pas suivie d'un CDI
- conservation de quelques moyens en frais de déplacement pour permettre l'organisation de rencontres avec les acteurs du patrimoine dans les 5 départements
- conservation d'une contribution aux activités de l'inter-pôles à hauteur de 3.000 €

Nous aboutissons ainsi à une insuffisance prévisionnelle de près de 8.000 €, financée par nos réserves. Mais ces réserves ne nous permettrons pas le même de maintenir le même niveau de charges (poste de coordinateur.rice notamment) en 2027, si le montant de la subvention de la DRAC venait à baisser, ce qui est très probable.

Décision : le budget prévisionnel 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Modification du règlement intérieur

Deux propositions de modification du règlement intérieur sont soumises à l'assemblée.

Intitulé du collège 3

Il est proposé de modifier l'intitulé du collège « Valorisation » afin d'y intégrer plus explicitement les activités d'édition et de communication.

Au cours des échanges, plusieurs membres estiment qu'une réflexion plus globale sur l'organisation des collèges serait souhaitable.

Décision : l'assemblée générale décide de reporter cette proposition. Une réflexion sera engagée au sein du conseil d'administration sur l'intitulé des collèges et leur composition.

Création d'un 7e collège « Sciences du patrimoine »

L'assemblée examine la proposition de création d'un nouveau collège dédié au réseau Grand Ouest Sciences du Patrimoine (GOSP).

Ce collège regrouperait notamment les domaines suivants :

- sciences des matériaux et de l'ingénierie ;
- archéométrie ;
- archéologie et sciences de la conservation ;
- humanités numériques.

Il est proposé de lui attribuer quatre sièges au conseil d'administration.

Les échanges soulignent l'intérêt de renforcer les liens entre recherche et acteurs du patrimoine.

Décision : la création du 7e collège et les modifications correspondantes du règlement intérieur sont approuvées à l'unanimité.

L'assemblée demande par ailleurs qu'une réflexion globale soit menée sur l'ensemble des collèges et leur représentation.

Renouvellement du conseil d'administration

Conformément aux statuts, plusieurs sièges étaient à renouveler.

Les membres prennent connaissance des sièges disponibles par collège ainsi que des candidatures reçues.

Les élections sont organisées conformément aux dispositions statutaires.

Collège 1 : Recherche, Etudes, Inventaires

Sièges disponibles : 2

En l'absence de candidature, pas de nouvelle nomination pour le Collège 1.

Collège 2 : Préservation, Conservation, Restauration

Siège disponible : 1

Candidatures et voix obtenues :

- LOREAU Ludovic, Arthéma : 15 voix sur 35
- TSEMELOGLOU Kiriaki, Atelier K : 18 voix sur 35

Décision : Avec 18 voix contre 15, Kiriaki Tsesmeloglou est élue au sein du Collège 2.

Collège 3 : Valorisation

Sièges disponibles : 6

Candidatures et voix obtenues :

- MANOURY Laurent, Patrimoine et légendes : 30 voix sur 35
- VERMEULEN François : 25 voix sur 35

Décision : Laurent Manoury et François Vermeulen sont tous deux élus au sein du Collège 3.

Collège 4 : Formation, insertion professionnelle, emploi

Sièges disponibles : 2

Candidature et voix obtenues :

- ROUSTEAU-CHAMBON Hélène, Nantes Université : 28 voix sur 35

Décision : Hélène Rousteau-Chambon est élue au sein du Collège 4.

Collège 5 : Accompagnement

Sièges disponibles : 3

Candidature et voix obtenues :

- BRANGEON Frédéric, Chambre des Métiers et de l'Artisanat en région Pays de la Loire : 26 voix sur 35

Décision : Frédéric Brangeon est élu au sein du Collège 5.

Collège 6 : Institutions, musées et territoires

Sièges disponibles : 5

Candidature et voix obtenues :

- BLOHORN Laurent, Petites Cités de Caractère des Pays de la Loire : 26 voix sur 35

Décision : Laurent Blohorn est élu au sein du Collège 6.

Collège 7 : Sciences du Patrimoine - Réseau GOSP

Sièges disponibles : 4

Candidature et voix obtenues :

- GUILMINOT Elodie : 28 voix sur 35
- MONACHON Mathilde : 30 voix sur 35
- PELE-MEZIANI Charlène, Laboratoire Arc'Antique : 31 voix sur 35

Décision : Elodie Guilminot, Mathilde Monachon et Charlène Pelé-Meziani sont élues au sein du Collège 7.

La liste complète du conseil d'administration élu au terme de l'assemblée générale figure en annexe du présent procès-verbal.

Le conseil d'administration nouvellement constitué procédera à l'élection du bureau lors de sa prochaine réunion.

Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée par l'assemblée.

Clôture de l'assemblée générale

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres présents pour leur participation et leur implication dans la vie de l'association.

L'assemblée générale ordinaire est clôturée à 13 heures.

Fait à Nantes, le 10 juin 2026

Pour faire valoir ce que de droit.

François Blondeau

Président



Francis Boissard

Trésorier



Pôle Patrimoine, réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire

SIRET : 845 367 390 000 34 – 39 rue Félix Thomas 44000 Nantes

06 38 76 69 19 - contact@polepatrimoine-paysdelaloire.fr

www.polepatrimoine-paysdelaloire.fr

Annexe

Composition du Conseil d'Administration à l'issue de l'AG du 10 juin 2026

Collège 1 : Recherche, étude, inventaire

2 sièges pourvus sur 4

CAYLA Philippe Cayla, L'Ardoise (44)

MATHOT Véronique, Société des Historiens du Pays de Retz (44)

Collège 2 - Préservation, Conservation, Restauration

6 sièges pourvus sur 6

ANDRZEJEWSKI Nicole, Nantes Renaissance (44)

BAUDRIT Virginie, CAPEB des Pays de la Loire

BLONDEAU François, Espace Air Passion (49)

BOISSARD Francis (44)

BOISSELEAU Philippe, Témonia (85)

TSEMELOGLOU Kiriaki, Atelier de conservation-restauration d'œuvres peintes - EIRL Kyriaki

Collège 3 – Valorisation

4 sièges pourvus sur 8

GASSIE Brigitte, Vieilles Maisons Françaises – délégation de Loire-Atlantique (44)

MANOURY Laurent, Patrimoine et Légendes (72)

NICOLLE Elise, Maison des Hommes et des techniques de Nantes (44)

VERMEULEN François (35-49)

Collège 4 - Formation, insertion professionnelle, emploi

3 sièges pourvus sur 4

DAVID Gabriel François (44)

MANDIN Claire, Esthua INNTO - Université d'Angers (49)

ROUSTEAU-CHAMBON Hélène, Nantes Université (44)

Collège 5 - Accompagnement

2 sièges pourvus sur 4

BRANGEON Frédéric, Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire

KOUZOUBACHIAN Cyril Kouzoubachian, JVMA (44)

Collège 6 - Institutions, musées et territoires

2 sièges pourvus sur 6

BLOHORN Laurent, Association régionale des Petites Cités de Caractère® des Pays de la Loire

RIVRON Véronique, Département de la Sarthe (72)

Collège 7 – Sciences du Patrimoine - Réseau GOSP

3 sièges pourvus sur 4

GUILMINOT Elodie (44)

MONACHON Mathilde (44)

PELE-MEZIANI Charlène, Laboratoire Arc Antique - GPLA (44)

Membre de droit

L'État, représenté par le Directeur régional des affaires culturelles des Pays-de-la-Loire ou son représentant.

Pôle Patrimoine, réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire

SIRET : 845 367 390 000 34 – 39 rue Félix Thomas 44000 Nantes

06 38 76 69 19 - contact@polepatrimoine-paysdelaloire.fr

www.polepatrimoine-paysdelaloire.fr